

## Résonance, décembre 2017

**Actualité**

### UCE

#### Un colloque pour réfléchir sur le statut juridique des restes humains

**Organisé par l'Université de Lorraine (UDL) et l'Union Crématisée Européenne (UCE), le Colloque "Droit et crémation : quel statut juridique pour les restes humains ?" se propose de poser de nouvelles bases de réflexion, d'enregistrer différentes communications d'invités à l'expertise avérée, ainsi que les échanges ayant nourri les deux ateliers de l'après-midi. L'ensemble fera l'objet d'une publication dans les mois à venir.**

**Le 27 octobre dernier, à la faculté de droit de Nancy, s'est donc tenu le quatrième colloque initié par l'UCE et l'UDL. Depuis le début, ces rencontres se sont déroulées grâce à une collaboration amicale et constructive avec Bruno Py, professeur de droit privé à l'Université de Lorraine, et son équipe. Les deux premières ontient déjà traité du droit et de la crémation en Europe, la dernière en date est tout particulièrement axée sur l'éthique. Il est à noter que l'omniprésence mise à disposition par l'établissement universitaire était comble, incluant à envisager pour la prochaine édition une salle plus grande.**

**Après de prendre connaissance des premières exposés, de brefs discours - par le représentant de la Métropole Nancy - le scribe de la faculté de droit, Bruno Py (UDL) et Maurice Thorel (UCE) - composaient l'introduction à cette studieuse journée. Puis suivit la première intervention, déjà instructive,**

**de Marc Mayer, membre de l'UCE et de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), sur "les mots et les sans".**

**Donner du sens aux mots**

**Introduisant son propos par quelques définitions de circonstance, Marc Mayer rappela que la crémation est une technique qui consiste à brûler et à réduire en cendres le corps d'un défunt. Pour les crématoires, il s'agit d'une sublimation (du corps), dominant ainsi une dimension symbolique supplémentaire à un acte technique. En France, depuis la loi de décembre 2008, les cendres sont considérées juridiquement comme un corps humain. Il y a une différence entre le droit, l'éthique et la morale.**

**Du point de vue matérialiste (ou sans philosophie), tout est matière. Alors il faut analyser la contradiction entre**

**Loïc Leys, directeur de recherche CNRS Aix Marseille Université**

**Didier Dasse, professeur Université de Lorraine ; Pierre Vidal, cofondateur de la Société des crématoriums de France ; Roberto Ferrari, représentant l'Italie ; Xavier Godard, directeur crématorium Bruxelles.**



10

Résonance hors-série #5 - Cercueils et accessoires